



À Peyrins le 7 novembre 2025,

CONVOCAATION

Vu l'article L2121-11 du CGCT fixant à 3 jours francs le délai de convocation du conseil municipal ;

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convoquer à la **séance du Conseil Municipal ordinaire** qui aura lieu :

12 novembre 2025 à 19h30

Salle du conseil municipal

Je vous rappelle que le *quorum* doit être atteint pour que le conseil municipal puisse s'installer.

Ordre du jour

Appel des conseillers – constat du *quorum* – proclamation de la validité de la séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 octobre 2025.

Nomination d'un secrétaire de séance.

1. Violences faites aux femmes

1.1. DCM-2025-01 : engagement de la commune contre les violences faites aux femmes

2. Finances

2.1. DCM-2025-02 : modification n°7 du budget

2.2. DCM-2025-03 : abrogation de la délibération du 17/11/2022 sur l'application d'un forfait pour recherches documentaires

2.3. DCM-2025-04 : rectification des tarifs PAI au restaurant scolaire

2.4. Majoration de la dotation de solidarité communautaire de 42 257€ pour un total de 111 271 €

3. Élections

3.1. DCM-2025-05 : mise à jour de la composition de la commission électorale

4. Personnel

4.1. DCM-2025-06 : participation obligatoire au financement de la protection sociale complémentaire santé

4.2. DMC-2025-07 : refonte du protocole de temps de travail

5. Patrimoine et aménagements urbains

5.1. Aménagement d'un ténement en ruines et OAP Truchet : Étude de faisabilité

5.2. DCM-2025-08 : Acquisition de plusieurs constructions par l'EPORA pour le compte de la commune

6. Valence Romans Agglo

6.1. DCM-2025-09 : convention d'entente dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

6.2. DCM-2025-10 : rapports d'activités 2024 Environnement, Eau potable et Assainissement

7. Syndicat d'irrigation drômois

7.1. DMC-2025-11 : rapport d'activités 2024

8. Décisions du Maire

- 8.1. Décision 37/2025 – Parcours d'interprétation Germaine CHESNEAU : règlement d'un relevé topographique au cabinet BEAUR pour un montant de 2016 € TTC
- 8.2. Décision 38/2025 – Cimetière : sollicitation d'une subvention auprès du Département au titre du Pacte de cohérence territoriale pour un montant 36 734, 74 € HT
- 8.3. Décision 39/2025 – DAE : acquisition de 5 défibrillateurs pour un montant de 8 340 € HT

9. Questions diverses

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire

Philippe BARNERON



Rappel :

Réunions du conseil municipal en 2025 : 17/12.

Samedis fermés en 2025 : 27/12.